



Règlement du concours de poésie et Nouvelles 2025

Article 1 : Organisateur

L'association Le temps de lire organise un concours de poèmes et de nouvelles.

Article 2 : Thème

Le thème retenu est « **Romance de Saint Valentin** »

Dans la catégorie poésie : Écrivez un poème en vers que vous déclameriez à votre bien-aimé(e) le jour de la Saint valentin.

Dans la catégorie Nouvelle : Imaginez une romance qui se déroule dans la période de la Saint Valentin.

Article 3 : Modalité de participation

Le concours est ouvert à tous. La participation est gratuite.

L'envoi des textes est ouvert du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 janvier 2025 (minuit)

Les participants mineurs doivent impérativement joindre au bulletin de participation l'autorisation de l'adulte référent disponible en annexe du présent règlement.

La participation aux deux catégories est possible, néanmoins, un seul poème et une seule nouvelle ne sera accepté par participant.

Le poème doit contenir au minimum 1000 sec (signe espace compris) et au maximum 2000 sec.

La nouvelle doit contenir entre 5000 sec et 10000 sec

Chaque texte (poème ou nouvelle) doit comporter un titre et le nom de l'auteur.

Les participants doivent transmettre leur texte au format numérique (doc) par mail à

l'adresse suivante : concours.ecriture.letempsdelire@gmail.com. **Toute autre forme de transmission ne sera pas acceptée.**

Les participants devront également remplir le bulletin d'inscription (et l'autorisation le cas échéant) joint en annexe et le transmettre par mail à la même adresse.

Tout texte parvenu non accompagné d'un bulletin rempli ou tout texte et tout bulletin reçus hors délais seront automatiquement exclus du concours.

Les textes ne seront pas restitués.

Article 4 : Critère de sélection

Le jury sera composé de.

-Deux membres de l'association « Le temps de lire » auteurs eux-mêmes

-De la maison d'édition partenaire : KARK éditions

-D'un libraire « La presse du centre » d'Avoine (37)

Les textes (poèmes et nouvelles) seront sélectionnés en fonction des critères de qualité du texte (sans faute d'orthographe, de grammaire...) de pertinence vis-à-vis du thème proposé et de sa qualité littéraire (rythme, clarté, chute, originalité)

Les textes ne devront pas comporter ni violence ni sexe ni d'appel à la haine

Les lauréats seront informés quelques jours avant la remise des prix.

Article 5 : Remise des prix et exposition

La remise des prix se fera **le mercredi 12 février 2025** au centre social d'Avoine (37) lors de l'évènement « saint Valentin en fête ». Les résultats seront proclamés à l'ouverture de l'évènement. Les participants s'engagent à être présents sur ce temps fort.

Les 10 nouvelles et les 10 poèmes sélectionnés seront publiés dans un recueil par notre maison d'édition partenaire. Les trois premiers lauréats dans chaque catégorie se verront attribuer un recueil. Les autres lauréats pourront acquérir le recueil au prix auteur concédé par la maison d'édition partenaire.

Article 6 : Cession des droits

Les participants assurent qu'ils possèdent les droits pleins et entiers sur les textes qu'ils transmettent et qu'ils sont une œuvre originale de leur propre création.

Le participant s'engage à accepter l'utilisation et la diffusion par l'organisateur du texte déposé dans le cadre du concours et qu'il cède ses droits pour une publication exclusive.

Article 7 : Données personnelles

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations. À défaut, les participations ne pourront être prises en compte.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi informatique et Liberté.

En complétant le bulletin, le participant autorise l'organisateur à collecter ses données personnelles suivantes : nom, prénom, adresse postale, email et numéro de téléphone.

Tous les participants au concours, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression des données les concernant.

Article 8 : Mise à disposition du règlement et des bulletins de participation

Le règlement du concours et les bulletins de participation sont sur les sites web : <https://assoclaac.fr/> et <https://fsirot-auteur.fr>

Article 9 : Acceptation du règlement

Toute participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

Cette acceptation est validée par la signature du bulletin de participation joint au règlement.



Bulletin de participation

Concours de poésie et nouvelles 2025

« Romance de Saint Valentin »

À retourner par mail impérativement avant le 31 janvier 2025 minuit.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Titre de l'œuvre :

Poésie :

Nouvelles

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'accepte dans son intégralité.

Date :

Signature (précédée de *Lu et approuvé*)



Autorisation de participation au concours de poésie et nouvelles 2025 pour les mineurs « Romance de Saint Valentin »

AUTORISATION DE L'ADULTE RÉFÉRENT
--

À joindre impérativement au bulletin de participation pour les mineurs

Je soussigné(e) (nom/prénom) :

en qualité de Père – Mère – Tuteur – Référent (rayer les mentions inutiles)

Demeurant :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Autorise l'enfant

Nom :

Prénom :

Né(e) le à

à participer au concours de poésie et de nouvelles 2025 « Romance de Saint Valentin ».

Date :

Signature (précédée de *Lu et approuvé*)